



Conseil économique et social

Distr. limitée
5 février 2025
Français
Original : anglais

Pour décision

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Première session ordinaire de 2025

4-7 février 2025

Point 14 de l'ordre du jour

Projet de décision présenté au Conseil d'administration

Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé : plan de travail et projet de budget pour 2025

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des hypothèses de croissance élevée, moyenne et faible des recettes pour 2025, telles que présentées dans le tableau 3 du document [E/ICEF/2025/AB/L.1](#) ;
2. *Approuve* un budget de 186 millions de dollars au titre des ressources ordinaires pour financer les activités entreprises à des fins spéciales, dont 105 millions de dollars de mises de fonds et 81 millions de dollars pour les autres dépenses liées à la collecte de fonds auprès du secteur privé, ainsi que l'établissement d'un plafond de 85 millions de dollars pour les autres ressources, sur la base de l'hypothèse de croissance moyenne présentée dans le tableau 3 du document [E/ICEF/2025/AB/L.1](#) ;
3. *Autorise* l'UNICEF à faire ce qui suit :
 - a) Réaffecter les ressources entre les différentes rubriques budgétaires au titre des ressources ordinaires (selon les dispositions du paragraphe 2 ci-dessus), à concurrence de 10 % des montants approuvés ;
 - b) Réduire ou augmenter les dépenses dans la limite des montants indiqués dans les colonnes I et III du tableau 3 du document [E/ICEF/2025/AB/L.1](#) si les recettes générées par les collectes de fonds atteignent les niveaux indiqués dans ces mêmes colonnes ;
 - c) Engager des dépenses supplémentaires entre deux de ses sessions, à concurrence du montant imputable aux fluctuations des taux de change, si cela est nécessaire pour exécuter le plan de travail pour 2025 ;
4. *Approuve* un montant de 18,6 millions de dollars, soit 10 % du montant consacré aux activités entreprises à des fins spéciales en 2025 au titre des ressources ordinaires (186 millions de dollars), pour le mois de janvier 2026, à imputer sur le



budget annuel consacré à la collecte de fonds et aux partenariats dans le secteur privé pour 2026 ;

5. *Invite* la Directrice générale à trouver de nouveaux marchés et à en tirer parti, si l'occasion se présente entre deux sessions, et à le tenir informé dans le cadre d'exposés informels.
